



Challenge Fémi-Jeunes U6-U13F.



NORD EST

La Banque de
votre Territoire

Règlement 2017-2018

Article 1 : Description

Le District Marne de Football organise une opération, intitulée « Challenge FEMI-JEUNES », destinée à l'ensemble des clubs du département qui possède des licenciées **U6 à U13 F.**

Article 2 : Objectifs – Cette opération vise à :

- Promouvoir les clubs qui inscrivent le développement de la pratique féminine chez les jeunes (U6 à U13) dans leur Politique Technique (projet associatif, sportif, éducatif).
- Accompagner les clubs dans leurs projets.
- Améliorer l'accueil, l'accompagnement des filles dans les écoles de football, et leur fidélisation dans l'activité.

Article 3 : Classement - Critères

Les clubs sont classés à partir d'un certain nombre de points obtenus selon plusieurs critères. Une grille de comptabilisation est définie pour chaque critère. Vous en trouverez les détails en Annexe 1. Le classement sera établi et publié à la fin de la période mentionnée dans l'article 4. Un classement intermédiaire sera publié avant le 31 décembre de l'année en cours, et un 2^{ème} avant le 30 avril, sur le site Internet du District Marne de Football, dans la rubrique « Féminines ».

Article 4 : Début - Fin

La période de l'opération est celle de la saison sportive (1^{er} septembre au 30 juin).

Article 5 : Récompenses

Le District Marne se réserve le droit de récompenser chaque année 1 à 3 clubs. Les récompenses pourront être de différentes formes (matériel, dotations, invitations à des événements). En outre, un trophée sera remis au club classé 1^{er} à l'issue de la période de l'opération. Ce trophée est la propriété du District Marne et sera remis en jeu chaque saison. Chaque club lauréat aura la garde du Challenge durant 1 an. Il lui appartiendra d'en assurer le bon état et de faire graver son nom sur la plaque prévue à cet effet. Le trophée devra être remis au District dans la dernière semaine du mois de juin de l'année suivante.

Pour être parmi les lauréats, les clubs sont tenus d'être en conformité avec la Politique Technique Nationale, Régionale ou Départementale, et justifier du maintien et fonctionnement de leur structure féminine la saison suivante. Un club qui arrêterait sa structure pour quelque raison que ce soit ne pourrait prétendre aux récompenses.

Article 6 : Réclamations

Les classements intermédiaires servant d'informations aux clubs, les réclamations ne seront recevables que si elles parviennent au District par voie officielle, dans les 8 jours suivant la publication. En dernière instance, le Bureau du Comité Directeur du District Marne se prononce.

Article 7 : Pour tous les cas non prévus au présent règlement, le District Marne est seul juge.

Adopté par le Comité Directeur du District Marne, le 25 août 2017.



PLAISIR

RESPECT

ENGAGEMENT

TOLÉRANCE

SOLIDARITÉ



Annexe 1 : « Grille de comptabilisation des points » (410)

CRITERES pris en compte	Justification
<p>Critère 1 (sur 40 pts) : Nbre de licenciées U6 à U13 F.</p> <p>Pré-requis :</p> <p>⇒ Avoir au minimum 6 licenciées dans les catégories U6 à U11 F.</p> <p>⇒ Avoir un total de licenciées U6 à U11 F. égal ou supérieur à 50 % des licenciées U6 à U13 F.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 points si nb de licenciées U6 à U13 F. est entre 6 % et 8 % du total des licenciés U6 à U13 du club. • 20 points si nb de licenciées U6 à U13 F. est entre 9 % et 12 % du total des licenciés U6 à U13 du club. • 30 points si nb de licenciées U6 à U13 F. est entre 13 % et 15 % du total des licenciés U6 à U13 du club. • 40 pts si nb de licenciées U6 à U13 est supérieur ou égal à 16 % du total des licenciés U6 à U13 du club. <p><i>Ce critère s'adresse aux clubs disposant d'au moins 2 équipes garçons dans les catégories U9 à U13.</i></p>	<p>Ce critère constitue l'élément essentiel de la philosophie de l'opération. Il cible les clubs « masculins », pour les inciter à accueillir des filles dans leur structure, et à inscrire durablement le développement de la pratique féminine chez les jeunes (U6 à U13) dans leur Politique Technique générale (projet associatif, sportif, éducatif).</p> <p>Il est légitime de prioriser les catégories U6 à U11F. (mini. 50 % des licenciées U6 à U13F.), catégories en liaison avec le Foot à l'Ecole.</p> <p>Le nombre de pts augmente en fonction du taux de filles par rapport au nombre total des licenciés U6 à U13 du club (devant déboucher sur la création d'une section féminine).</p>

<p>Critère 2 (sur 20 pts) : démographie (attribution d'un bonus selon le potentiel démographique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0 point pour les clubs en <u>zone urbaine</u> de forte population. • 10 points pour les clubs avec un bassin de population moyen (2500 à 5000 hab.) • 15 points pour les clubs en milieu rural avec un bassin de population faible (1500 à 2500 hab.). • 20 points pour les clubs en milieu rural avec un très faible bassin de population (< à 1500 hab.). 	<p>Donner une compensation aux clubs en milieu rural qui ont un pouvoir de captation limité (faible démographie), contrairement aux clubs implantés en zone urbaine ou péri-urbaine à forte population, qui ont forcément plus de potentiels.</p>
---	---

<p>Critère 3 (sur 180 pts) : participation aux actions du District (formes de pratique)</p> <p>Les points seront attribués selon le nombre d'équipes participantes aux différentes actions, et au pourcentage de participation selon les catégories d'âge concernées (par rapport au nombre de licenciées).</p> <p>3.1 Pour la pratique inter-clubs U8-U11 ou U10-U13 (8 journées) : maximum 80 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 points par équipe participante à un plateau, avec un taux de participation supérieur ou égal à 50 %. • 10 points par équipe participante à un plateau, avec un taux de participation supérieur ou égal à 70 % <p>3.2 Pour les rassemblements U7-U13 : maximum 60 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 pts par rassemblement, pour un taux de participation supérieur ou égal à 30 % • 15 pts par rassemblement, pour un taux de participation supérieur ou égal à 65 % <p>3.3 Pour une manifestation exceptionnelle (exemple : tournoi): maxi 40 pts</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 pts pour un taux de participation inférieur à 40 % des licenciées concernées • 30 pts pour un taux de participation entre 40 % et 59 % des licenciées concernées (minimum 5 filles) • 40 pts pour un taux de participation supérieur ou égal à 60 % des licenciées concernées (minimum 5 filles) <p>3.4 50 pts pour 1 équipe engagée en critérium U13 ou plateau/festival U11, terminant la saison avec 3 forfaits maximum (sur l'ensemble des phases).</p>	<p>Ce critère est destiné à valoriser les clubs qui font jouer le plus leurs pratiquantes, <u>dans les différentes formes de pratique spécifiques féminines proposées par l'instance départementale.</u> La mixité n'est pas prise en compte, car elle ne correspond pas à la philosophie de ce Challenge.</p> <p><u>Ainsi, le District prend en compte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • les rassemblements départementaux qui doivent concerner l'ensemble des licenciées. • la participation aux plateaux inter-clubs (U7-U13 F.), qui constitue la pratique exclusivement féminine durant la saison. • la participation à une manifestation importante en terme de promotion, identifiée par le District. (possible d'en avoir plusieurs dans la saison) • et enfin, conformément aux préconisations du District, valoriser les clubs qui créent une équipe exclusivement féminine U11 ou U13, et les font évoluer dans les compétitions garçons (plateaux U11 ou critérium U13), car ces filles n'évoluent pas sur les plateaux inter-clubs féminins.
--	---

Critère 4 (sur 140 pts) = Projet club, actions menées, évolution, organisation, moyens

- **4.1.** Evaluation sur **25** points du « projet club » (rédigé par écrit et remis au District avant le 15 septembre), à partir de la qualité de la présentation, de la cohérence/ consistance, de l'organisation et du suivi.
- **4.2.** 15 pts sur l' évolution des licenciées (sur 3-4 saisons) et **10** pts sur leur fidélisation dans le club (renouvellement N-1).
- **4.3.** sur **45** points :
 - ➔ **20 pts maxi.** sur la Journée « Portes Ouvertes » organisée durant la période définie par la FFF. Evaluation prenant en compte la qualité de la communication entreprise, la présence de média(s) (article), le nombre de NON-licenciées présentes, et le compte-rendu renvoyé au District (reportage + photos).
 - ➔ **25 points** si le club participe à l'opération « Découverte du Football à l'École élémentaire » (*participation au cycle de 8 séances*), ou intervient en temps périscolaire (avec public féminin).
- **4.4.** 20 points sur les animations organisées envers les filles U6-U13 durant la saison (*fiche-type par action à remplir et à retourner au District - 4 prises en compte*).
- **4.5.** 35 pts sur l'application du Programme Educatif Fédéral (fiches remplies, articles-reportages)

C'est LE « critère » sur lequel les clubs doivent se pencher (là où il y a le plus de « déficit »).

Depuis 2 saisons, **AUCUN club** n'a formalisé de projet.

Le critère **4.1** doit permettre de cerner « où veut aller le club », avec quels moyens ?

L'organisation et le suivi du projet sont évalués à travers les documents administratifs remplis et transmis au District en cours de saison (document excel avec listing des licenciées + fiches-actions, le suivi de la présence aux plateaux et rassemblements, etc ...)

Le critère **4.2** valorise les clubs ayant la capacité d'augmenter le nombre de licenciées U6 à U13 F saison par saison, et leur fidélisation (calcul effectué par rapport à N – 1).

Le critère **4.3** englobe les actions promotionnelles et de partenariat, destiné à faire découvrir le football (et le club) à de nouvelles pratiquantes.

Des points sont attribués en fonction du nombre de NON-licenciées participantes et de l'importance de la communication avec la présence de médias relayant les opérations du club (article, interview => incidence sur le grand public).

Le critère **4.4** permet de développer le « **projet associatif** », en créant du lien entre les pratiquantes sur des activités « hors terrain », les parents et les encadrants. Ces « animations » doivent constituer un élément important de la fidélisation (bien être dans le club).

Soyez imaginatif et original dans ce domaine !!!

Enfin, il est logique d'intégrer dans ce chapitre, l'application effective du « Programme Educatif Fédéral » (critère **4.5**), qui doit révéler les points essentiels du « **Projet Educatif** » du club.

De plus, il est pris en compte dans les critères du « LABEL Ecole Féminine de Football ».

Remarque importante : ce chapitre, que nous avons intitulé « projet club », englobe 2 composantes que toute structure doit proposer à ses licenciées : le projet associatif et le projet éducatif (en plus du projet sportif).

Afin de pouvoir les construire et les développer, une formation est proposée à toutes les personnes responsables de la « conduite de projet » : il s'agit du **C.F.F.4** qui se décompense en 2 sessions de 2 jours : la première sur le « projet associatif » et la deuxième sur le « projet éducatif et le projet sportif ». Nous conseillons vivement à toutes les personnes concernées par la structuration, de suivre cette formation, très enrichissante de par les contenus abordés.

Critère 5 (sur 30 pts) : encadrement (*présence sur les plateaux, critérium U13F et rassemblements*)

- 5 pts par « dirigeante » ou 10 points par éducatrice formée (module ou CFF) encadrant 1 équipe F. (*en responsabilité*) sur les plateaux inter-clubs, les plateaux/festival U11, le critérium U13 ou les rassemblements (minimum **50 %** de présence dans la saison).

Justification : avoir des « femmes » dans l'encadrement est un élément **rassurant** pour les parents (contexte, représentation de notre société).

Si on veut que les « parents » acceptent de mettre leur fille au foot, il faut que nous mettions en place les conditions favorables aux freins que l'on constate.

Il nous faut donc féminiser l'encadrement.

Il est légitime de prendre en compte la présence régulière et de mieux valoriser les « éducatrices » (formation suivie), par rapport aux dirigeantes.

L'efficacité de cette opération sera évaluée à travers l'évolution des points obtenus chaque année par les 5 premiers clubs, et par l'augmentation du nombre de pratiquantes chez les U6-U13 F.